n qui stenir

ait été d'exa-

iemens , avoit ces de

inal de

rendu ire da

ectionplace à

x 3 esp. 5-100-. 5-125. 5-6000-

00-175. 5-178.

e d'Or-

e, 140.

par le

e., trá-

les sur

ndustrie

gles, & ar J. B.

; 2 vol.

es , par prix 80

d'Allon

metiere

d' Améors amé-8°. d'en-

n nume-

eurs rap-

ître plus

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIBI 25 Pluvicse.

(Ere vulgaire.)

Dimanche 14 Février 1796.

roubles très-sérieux arrivés dans la ville de Sassari, le bourg de Tiesi et autres endroits de l'Italie. — Proclamation du directeur-général des contributions des pays conquis entre Rhin et Moselle, relative à l'emprunt forcé. — Destitution des trois agens des subsistances de Paris auxquels le directoire a donné des successeurs. — Commission nomnée pour revoir les loix sur les enfans naturels. — 1 onds accordés au ministre de l'intérieur.

AVIS.

Les Souscripteurs dont l'Abonnement expire la fin de pluviose, sont invités à le renou-

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Poliiques est toujours rue des Moulins, nº. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, nour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnoie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres dans le pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres es, par pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reque.

ITALIE.

De Livourne, le 18 janvier.

Les dernieres lettres de Sardaigne portent que la ville e Sassari vient d'être le théâtre de troubles plus sérieux encore que ceux qui ent et lieu l'année dernière à Ca-giari. Cette ville a déclaré ne vouloir plus dépendre du Souvernement de Carligie : & à cet effet la populace a liari. Cette ville a déclaré ne vouloir plus dépendre du ouvernement de Cagliari; & à cet effet, la populace a envoyé divers émissaires pour seulever les habitans de ce district & les engager à refuser le paiement des impositions, en demandant justice des exections commisés par les agens du gouvernement de Cagliari. Cos émissaires, es agens du gouvernement de Cagliari. Cos émissaires, étant mis ensuite à la tête de nombreux rassemblemens, ont marché sur Tiesi, bourg appartenant au duc d'Asi-nara, & y ont commis les plus grands excès. De là ils se sont rendus à Moros & dans d'autres endroits voisins, qu'ils ont entierement pilles; enfin étant arrivés à Sas-

sari, ils ont assailli & pillé les maisons des habitans les plus aisés, entr'autres celle du duc d'Asinara, où ils ont trouvé une grande quantité d'argenterie & d'argent monnoyé; celles de l'archevêque, du recteur, & d'un M. de Buillé, qui s'étant sauvé à cheval a été atteint par les séditieux, lesquels, après avoir coupé les jambes de son cheval, l'ont accable d'outrages & de coups. Ils ent ensuite signifié au duc d'Asinara qu'il cût à comparoître au trihanal de Cagliari, pour y rendre compte des mauvais traitemens qu'il est accusé d'avoir faits à ses vassaux. Quelques jours après, les sédifieux ayant voulu recom-mencer leurs pillages, les habitans ont repoussé la force par la force; il s'est engagé un violent combat, dans lequel il a péri de part & d'autre un grand nombre de per-sonnes, & les choses en sont venues au point qu'en regarde la guerre civile comme inévitable dans ce mal-heureux pays, malgré les sages dispositions prises par le roi de Sandaigne, qui a fait publier encore récemment un pardon général, en invitant ses sujets à bannir tout sujet de discorde. On sait que les prétextes des troubles de cette isle n'ont aucun rapport au roi ; il s'agit seu-lement entr'eux de savoir par qui doivent être exercés les pouvoirs d'administration sous l'autorité suprême du roi.

ALLEMAGNE.

De Deux-Ponts , le 28 janvier.

Le directeur général des domaines & contributions dans les pays conquis entre Rhin-& Moselle vient, par une proclamation datée de Sarbruck, le 15 janvier, d'annoncer sux municipalités de ces pays qu'ils doivent concourir à l'emprunt forcé. Voici l'extrait de cette proclamation : « Dans la première décade de pluvièse, la répartition

de chaque somme que les communes ont à payer doit être faite : un plus long retard vous mettrait dans le cas d'être arrêtés & transferes dans un fort de l'intérieur. Il faut que la totaité de la somme soit versée entre les mains du receveur pour le 30 pluviôse (19 février). La force

armée vous sera fournie pour contraindre ceux qui ne y religieuse & uniforme de la constitution dans toutes la voudroient pas payer; à ce moyen, vous municipaux, & tous les bourgeois, me répondrez l'un pour l'autre du moindre retard. Je vous préviens qu'il y a un dixieme en sus d'amende pour chaque 10 jours que vous laisserez écouler au delà du 19 février. Toute espece de réclamation seroit inutile; mes instructions sont telles que je ne puis y avoir égard. Je sais que votre pays a beaucoup souffert de la guerre, que vous avez livré des objets considérables aux armées, que vous avez supporté, il y a deux ans, de grandes taxes révolutionnaires, & payé une bonne partie de vos impositions; mais il n'est pas une commune de la république qui ne puisse alléguer Jes mêmes motifs. D'eilleurs il ne s'agit ici que d'une avance que vous ferez au gouvernement. On s'occupe des moyens de vous en assurer le remboursement ». Signé, Bella. — La ville de Deux-Ponts a été taxée à 40 mille florius.

(Extrait de la gazette des Deux-Ponts)

FRANCE.

De Paris , le 24 pluviose.

L'ex-ministre Aubert-du-Bayet; nommé à l'ambassade de Constantinople, se dispose à se rendre sur-le-chang à sa destination. Il part accompagné d'ingénieurs, d'astronomes, d'officiers d'artiflerie & de marins; ce qui fait supposer que sa mission a des objets plas importans que ceux d'une simple ambassade. On croit donc qu'it sera chargé par la Poste de prendre des mesures pour mettre en sureté non-sculement les côtes de la mer Noire, mais mênre de fortifier les places qui défendent l'entrée du canal. Il n'est plus do steux que l'impératrice de Russie ne se croie en mesure d'attaquer enfin à force ouverte l'empire ottoman, depuis qu'elle compte sur la neutralité de la maison d'Autriche & de presque tout le reste de l'Al-lemagne. Ainsi la politique semble exiger que les Turcs trouvent des secours dans d'anciens alliés qui ne peuvent voir avec indeférence les périls où les-exposent & Pambition de Catherine & la consivence ouverte ou cachée de quelques paissances qui comptent tirer parti du demem-brement de l'empire ottoman en faveur de leur commerce dans la mer Noire ainsi que dans la mer du Levant.

Le ministre Faypoult, nommé ministre à Gênes, se dispose aussi à partir : on assure que l'objet de sa mission est de régler quelques affaires de finance avec les Génois, & d'appaiser quelques difficultés qui se sont élevées à ce sujet, & auxquelles la république de Gênes a mis une impo tance extrême.

Les trois agens des subsistances de Paris ayant été destitués, le di octoire, sur la présentation du départe-ment, vient de nommer administrateurs de ce bureau central les citoyens Guermeur, Moisoncelle & Astier. Depuis ce changement le bruit se répand que les nouvelles mesures pour les distribut on de pain seront ajournées à un mois, pour donner le tems de faire de nouveaux états; & on sait que les boulangers de cette commune ont été appelés auprès des manicipalités pour donner des renseignemens sur la possibilité de fournir par eux-mêmes les subsistances à un prix déterm né.

Le directoire exécutif a signifié enfin son installation anx représentans en mission dans les départemens ; ce qui semble indiquer leur rappel prochain , & l'exécution

parties de la république. On a remarqué que cette signi fication n'est point adressée aux représentans près les armées, dont le régime doit être mod fié selon le tems & les circonstances.

Le ministre de la police générale vient d'adresser une lettre circulaire aux administrations centrales des dépar temens, dont l'objet est de surveiller les brigands qui vaguent sur le territoire de la république & qui y commettent tant de pillages & d'assassinats. C'est certainement en compriment la vie errante & vagabonde de tels scelérats, qu'en parviendra à rendre la tranquillité aux ci-toyens doux & paisibles dont les foyers-se trouvent si fréquemment troubles par les attentats d'hommes qui sont sans état, sans domicile & sans moralité.

On mande du Havre, qu'on ne se rappelle pas d'avoir vu un hiver aussi orageux que cette année. Le capitans Fabius, qui a été force de relâcher en Augleterre, a declaré en arrivant ici, qu'il avoit vu la mer couverte de débris & roulant des cadavres : la tempête presque continuelle qui a régné étoit excitée par des vents violens de la partie de l'ouest, qui ont jete à la côte d'Angle-terre une grande partie des bâtimens de l'escadre de l'amiral Christian. Les vaisseaux de tigne eux mêmes sont rentrés dans le plus fâcheux état, & presque tous avec perte de leurs hauts mâts.

Plusieurs de nos correspondans nous ont adressé quelques reproches de ce que nous ne donnions aucun détail des troubles qui agitent encore les départemens de Midi. L'un d'eux, qui nous écrit de D jon, & qui re-vient de Marseille, par Arles, Avignon, Orange & Lyon, prétend que ces départem ns ont plutôt l'air de pays soumis aux loix d'un conquerant irrité, que de parties intégrantes d'une réoublique libre qui n'obest qu'aux lox qu'elle s'est données elle-même. Il ajoute que la lésolation qui regne dens les mars de Lyon ne peut pas se prindre; que les prisons multipliées y sont encombrées; qu'une multitude de citoyens industrieux va de nouveau chercher des asyles sor une terre étrangere. D'autres avis donnent lieu de croire que ces rapports affligeans sont fort exagérés. Des lettres officielles, rapportées dans des journaux favorisés, annoncent que des dispositions générales & affligantes de royalisme out obligé de destituer & de remplacer dans un grand nombre de communes les municipaux, les administrateurs, l juges de-paix; mais qu'au moyen de ses changemens l'opinion s'éclaire, les partis se calment, & l'esprit public devient meilleur.

Entre des rapports si contradictoires, il nous est impossible d'établir une opinion sur des autorités ass imposantes. Les lettres particulieres sont presque toujou imprégnées de l'esprit de parti ; & les papiers publi en sont encore moins exempts. Quelques-uns, oaver ment & même indistinctement dévoues au parti qui les soudoie, ont renoncé à la confiance publique; d'anti écrits avec un esprit d'intépendance plus noble & plus courageux, ont aussi leurs préventions, & adoptent q quefois, sans motifs suffisans, les fails qui leurs opinions. Dans ces circonstances aussi orageuses ceiles on nous nous trouvous, une entiere impari est bien difficile; & nous - mêmes, en tach int de en approcher, nous ne nous flations pas d'y atteindre

Les let élats de 1 récemmen remains q que plusi la neutral Wirtembe wick - W quoiqu'il sa paix p novre & mois rom tralité av cette pres maine de & de Bavi contingens

Quelle de tant de rangent te simulent | étranges i qu'elles ne On seroit le gouverr ordinares. tion, secor Il est af evers, ép çais, ont c

e-craigner de l'Autrich dont la Fr N'antici doutous po mis dans la es yeux d crase d'app reur où eliui seroit

dens & sou

d'une neuti

ourage da

Opinion de Cinq Cer vendémic

A Paris, d

On avoit o vendém attf plusier aulcon avo cru devo lucstion n' ippléé par tiles qu'ell pouvoient é

Les lettres d'Allemagne nous apprennent que quelques états de l'empire ont changé de système politique tout récemment, & qu'ils ont consenti au paiement des mois romains qui leur ont été demandés par l'empereur, quoique plusieurs d'entr'eux aient leurs états respectés par la neutralité des Français: de ce nombre sont le duc de Wirlemberg & le margrave de Bade. Le duc de Brunswick - Worfembutel a consenti aussi les mois romains, quoiqu'il soit généralissime du roi de Prusse qui a fait sa paix particulière avec la France; les électeurs de Hanovre & de Cologne ont aussi accédé à la demande des mois romains, quoique le premier ait un traité de neu-tralité avec la France; & le second après avoir refusé, cette prestation comme électeur l'a accordée comme grand maire de l'ordre Tentonique : enfin , les électeurs de Sexe & de Baviere sont demeurés d'accord de fournir leurs contingens de troupes pour la campagne prochaine.

Quelle est donc cette politique tortueuse & versatile de unt de souverains qui , selon les circonstances , se rangent tour-à-tour à des partis opposés, & qui ne dissimulent pas même les motifs qui les engagent à de si étranges tergiversations? Vealent-ils avertir les nations qu'elles ne doivent jamais compter sur leur bonne foi? On seroit tenté de le croire, & rien ne justifieroit mieux convernement frança s d'avoir dédaigné les détours par ercinures de la diplomatie, pour s'en tenir aux négocia-

tion, secondées par la victoire.

utes la

te signi.

près les

le tems

dépar-

inds qui

y com-

inement

els scé-

aux ci-

ivent si

qui sont

d'avoir

apitaine

e, a dé-

verte de

ue con-

violens l'Angle-

adre de

mes sont

qui re-

Il est affligeant pour l'humanité de voir que quelques evers, épreuves dans la dernière campagne par les Franais, ont coïncidé précisément avec les nouvelles disposiions de lant de petits états, que des triomphes precéens & soute sus avoient justement contenus dans les bornes d'une neutralité raisonnée. Y a-t-il de l'énergie, du vrai ourage dans une telle conduite? & comment ces états e-craignent ils pas que rangés de nouveau sous le septre e l'Autriche, cette maison n'appésantisse sur eux le joug dont la France cherchoit à les délivrer?

N'anticipons point sur les événemens futurs, mais ne outous point que le sort de toute la Germanie va être mis dans la main de l'Autriche, si elle parvient a fasciner es yeux d'une grande puissance que cette maison ne esse d'appeller a son aide, & qui ne reconnoîtroit l'erur où elle auroit été entraînée, qu'au mom nt où il ne

lui seroit plus possible de la réparer.

Opinion de Félix Faulcon, membre du conseil des Cinq Cents, contre l'article XIV du décret du 30 vendémiaire, sur l'organisation du corps législatif.

> Candida pax homines, trux decet ira feras. OVIDIUS.

A Paris, de l'imprimerie nationale, pluvibse, an 4.

On avoit annoncé l'intention de profiter du décret du vendémiaire, pour faire entrer dans le corps légisauf plusieurs membres de la convention non réélus. Félix aulcon avoit préparé contre ce projet une opinion qu'il ern devoir faire imprimer; & quoique le fonds de la uestion n'ait plus qu'un foible interet, l'auteur y a pplée par des réflexions incidentes, qui seroient aussi iles qu'elles sont judicieuses, si les hommes de parti Douvoient être accessibles aux conseils de la modération

& de la sagesse. Nous les transcrirons fei pour l'édification des amis sinceres de la paix & des loix.

"Je ne veux pas quitter cette tribune sans vous communiquer une observation derniere qui, depuis long-

tems, pese sur mon courn.

"Quand je porte mes pas dans les diverses parties de cette salle, d'où vient que j'entends retentir de toutes parts des dénominations calomnieuses & flétrissantes? D'où vient que ceux - ci appellent ceux - là chouans , & que ceux-la appellent ceux-ei terroristes? Est-il vrai que cette assemblée est composée de ces deux sortes de contre-révolutionnaires, opposés quant à la forme, mais tendant au même but quant au fond , & n'aspirant tous également qu'à l'anéantissement de l'acte constitu-

« Non, mes collegues, non, vous n'êtes pas réellement ce que mal a propos vous vous reprochez d'être ; je puis vous le certifier, moi qui, ne tenant à aucun parti, a n'étant aveuglé par aucune prévention, vous observe tous avec impartainté ».

" Apprenez donc à vous rendre mutuellement justice : pour cela il ne faut que vous rapprocher davantage; &

vous mieux conneître respectivements.

" Vous, vous ne verrez plus dans les prétendus terroristes que des hommes épris d'un amour passionné pour la liberté, & des lors soupconneux & jaloux, comme on l'est toajours un peu vis-à-vis-de ce qu'on aime avec idolatria: vous, vous ne verrez plus dans les prétendus chouans, que des hommes aigris peut-être par de longues persecutions, mais voues comme vous à la cause de la liberté, dans laquelle la plupart ont des long-tems fait leurs preuves ».

« Dieu veuille que nous ne nous retrouvions plus dans ces circonstances grandes & terribles qui ont été trop répémais s'il arrivoit jamais que les véritables tées jusqu'ici terro istes ou les vrais chouans osassent encore essayer ouvertement, les uns, de ramener les jours affreux du crime, les autres, de raviver le despotisme & les antiques abus, je n'hésite point à garantir ici qu'aussi-tôt a presque totalité de cette assemblée se coaliseroit franchemeut pour les terrasser, & pour faire triompher l'humanité contre les uns, ainsi que la liberté contre les

autres ».

Il seroit curieux de recueillir les dénominations diverses que la révolution a fait maître, auxquelles les divers genres d'opinion ont fait attribuer souvent un sens tout-à-fait opposé, & dont la plupart, quoique n'étant réellement applicables qu'à quelques individus, ont été généralisées tour-à-tour par l'esprit de parti.

On trouveroit en 1789, 1790 & 1791, les aristocrates, les enragés, les impartiaux, les nois, les hommes du la juillet, les membres du côté gauche, les membres du ôté droit, les orléanistes, les jacobins, les cordeliers, les seuillans, les sayetistes, les monarchiens, &c.

En 1792 & 1793, les ministériels, les amis de la liste civile, les chevaliers du poignard, les girondins, les hommes du ro août, les septembriseurs, les modérés, les hommes d'état, les brissotins, les hommes du 31 mai, les sédéralistes, les montagnards, les membres de la plaine, les crapauds du marais, &c

En 1794 & 1795, les avilisseurs, les endormeurs, les apitoyeurs, les alarmistes, les amis de Pitt & de Cobourg, les muscadins, les agens de l'étranger, les hébertistes,

les sans-culottes, les contre-révolutionnaires, les ultrarévelutionnaires, les thermidoriens, les habitués de la crête, les terroristes, les maratistes, les égorgeurs, les patriotes de 1789, les compagnons de Jésus, les royalistes, les chouans, &c., &c....

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL BESCINQ CENTS.

Présidence du citoyen Camus.

Séance du 24 pluviôse.

Un enfant naturel, reconnu par son pere, mais dont le pere est mort avant le 14 juillet 1788, présente au conseil une adresse sur la question de savoir s'il peut hé iter des parens de son pere, mort depuis la révolution.

Villetar expose que diverses questions de ce geure se présentent chaque jour ; il demande qu'il soit formé une commission pour revoir toutes les loix sur les enfans naturels & en faire un rapport. — Adopté.

Prieur (de la Marne) obtient la parole & réclame contre la résolution rendue hier, & par laquelle la commission temperaire des poids & mesures est supprimée ; l'opinant pense que cette suppression arrête toute l'opération. Camus objecte que la résolution est envoyée au conseil des anciens; que celui des cinq cents ne peut plus la changer; il offre d'ailleurs de line l'état des bureaux de la commission dont il s'agit, pour lever tous les doutes sur l'utilité de la mesure prise hier.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Jean-de-Brie a fait un rapport au nom de la commission chargée de présenter ses vues sur le compte rendu par les représentans Camas , Quinette , Lamarque & Bancal; le conseil a mis ensuite 10 millions à la disposition du ministre de l'intérieur. Nous donnerons les détails demain.

Le conseil se forme en comité général.

CONSEIL DES-ANCIENS.

Présidence du citoyen Goupti.

Séance du 24 pluviôse.

On lit une résolution qui porte que l'agence des poids & mesures sera supprimée & réunie au ministre de Piatérieur.

Le conseil reconncît l'urgance ; plusieurs membres de-

mandent que la résolution soit mise aux voix.

Baudin demande la parole. Après avoir observé que l'uniformité des poids & mesures est une des plus belles idées dont on ait pu s'occuper, que César & Charlemigne tenterent en vain d'effectuer cotte entreprise & qu'il est digne de la nation française de parvenir au succès d'un projet aussi utile : l'opinant expose qu'il a faila beaucoup de travaux, de soins & de patience pour organiser l'établissement qu'en parle de supprimer ; qu'il a fellu lutter contre toutes sortes d'obstacles, & que, sans le zele des hommes instruits, qui ont réuni leurs lumieres pour le soutenir, on auroit à regretter la perte d'une des plus grandes conceptions de l'esprit humain.

Vous n'ignorez pas, ajoute Baudin, que ce n'est qu'avec beaucoup de peine & de constance que l'on parvient à vaincre la routine & les préjugés qui s'opposent toujours !

aux innovations les plus précieuses & les plus importantes. Pour rendre usuelles l'unité des poids & mesures, il faut non seulement toute la puissance de l'autorité mais encore la persévérance de ceux qui s'occupent des détails essentiels relatifs à la fabrication des instrumens & aux moyens de propager l'instruction des nouveaux procedes. Il faut donc éviter de porter le découragement parmi des hommes auxquels le succès de cette entreprise a été confiée. Mais comme rien n'est plus urgent & plus nécessaire que de diminuer les dépenses, de coordonner toutes les parties de l'administration & de les rattacher à leur véritable centre, je demande qu'il coit nomui une commission pour vous faire un rapport sur la résolution qui vous est présentée.

Legrand représente qu'il ne s'agit pas d'empêcher l'élablissement des nouveaux poids & mesures , mnis seulement de mettre un frein à la rage de la bureaucratie, & d'é. pargner les frais que coûtent cinq cents commis qui se rendent à onze heures à leurs bureaux pour en sortir à

Loisel appuie la demande d'une commission. Il fait remarquer que la résolution propose l'établissement de nouveaux burcaux pour le travail des poids & mesures, burenax qui seroient sous la dépendance du ministre de l'intérieur. Il seroit nécessaire d'examiner si ce déplacement ne nuira point à l'achevement de ce travail, déjà très-avancé, & si d'ailleurs le nombre d'hommes qu'ony destine sera suffisant pour le conduire à sa fin.

Johannot représente combien il est essentiel de détruire tous les abus & de ratacher toutes les parties de l'administration à un centre commun. Le ministre, dit-il emploiera dans ses bureaux les hommes qui ont commencé le travail, mais dans le nombre nécessaire pour l'achever sans donner lieu à des frais immenses & inutiles. On économisera ainsi les loyers des bâtimens nationaux, les gags des portiers, des garçons de bureaux, les dép nses des feux, des lumieres, dépenses qui se multiplient à l'infini Il y a trop long-tems qu'en parlant de faire des réductions, on ne fait qu'augmenter les frais. Le tems est venu ouil faut parler de réduction & où il faut en faire réellement. Songcons que chaque jour qui se passe sans que nou ayons rien réformé est un jour de calamité.

La discussion est fermee ; le conseil approuve la réso-

lution.

Bourse du 24 pluviése.

Amsterdam. 7 -15 -59 espece.	Livourne
Hambourg 46,000-176 esp.	Bâle
Madrid	Louis . 6175-200-25-200-10
Cadix	250-275.
Gènes 23,000-23,500.	Ecus 6100-125-150.
24,000-883.	Inscriptions 180-200.

Café, 380. — Sucre d'Hambourg, 410. — Sucre d'Or-léans, 280. — Savon de Marseille, 232 l. 10 s. — Chardelle, 140.

Faute essentielle à corriger.

Feuille du 23 pluviôse, page 571, seconde ligne de dernier article de la premiere colonne, instructions st erettes du conseil exécutif de 1791, lisez 1792.

ruit de l' sur la p

détenus

resolution

Les Soi la fin eller.

Le bur tiques est Le pris pour 3 m ouscrire

Le pri our un our 3 m Toute .

S'il faut s ordres armis & onvenus. onvenable empêcher armistice mant le oit pas éte éalité.

Suite de

Si l'on p eterre su monirer antes de c ours tenu uelles ell Dans la